



# BULLETIN SEPTEMBRE 2020

## TELETRAVAIL : LA CFDT OBTIENT DES AVANCEES

Vos élus ont fait des tours de salles de réunions des open space. Nous avons constaté que, vu la densité de personnes dans les bureaux, la distanciation sociale n'était pas respectée. Nous avons donc interpellé les plus hauts niveaux de management afin de remettre en place des mesures de télétravail en adéquation avec la capacité des bureaux en période de pandémie et le maintien de l'activité du site. Nous avons enfin été entendu. Le télétravail va prendre une dimension plus importante et inclure le support aux opérations. La CFDT a rendu un avis favorable à ces nouvelles mesures présentées en CSE extra du 14 septembre 2020.

## PORT DU MASQUE EN SALLE BLANCHE

Lors du dernier CSE toutes les autres organisations syndicales nous ont enfin rejoint et mentionné la gêne occasionnée par le port du masque en salle blanche en plus de la cagoule. La CFDT milite depuis plusieurs mois pour une modification de la tenue salle blanche qui permettrait de porter un masque adapté en lieu et place du filtre de la cagoule et pour un second sas dans chaque fab. pour séparer les flux de personnes. La direction a proposé aux élus (via le dernier accord Covid) de se prononcer prochainement en CSE et après avis de la CSSCT et de la médecine du travail), sur la possibilité d'enlever le masque en salle pour ceux qui le souhaitent



## ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES & FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CSE

Même s'il est permis au CSE de budgéter des formations pour les élus CSE, la CFDT, premier syndicat du privé, préfère, **elle**, faire fonctionner son système de formation interne.

Ceci pour limiter l'impact sur le budget du CSE et permettre une bascule une fois par an plus importante du budget de fonctionnement vers les Activités Sociales et Culturelles bénéfiques à l'ensemble des salariés. Ça n'est pas la ligne choisie par d'autres...

Quant à la demande de la CGT de faire payer leur avocat (1800 euros) par le CSE, elle fait suite à une démarche personnelle, comme cela a été spécifié au bureau du CSE. Il ne nous semblait donc pas normal de faire subir ce coût au CSE.



## MESURE SUPPLEMENTAIRE POUR LES SALARIES :

Le bureau du CSE offre cette année **un bon cadeau de 170 Euro à chaque salarié**. Et les élections n'ayant pas lieu cette année, on ne pourra taxer cette mesure comme étant à but électoral !!! Les élus du CSE ont rendu un avis favorable à cette mesure bénéfique à l'ensemble des salariés. Nous vous souhaitons de bien en profiter !

En Août, vous étiez plus de 2000 salariés à visiter notre site. Inscrivez-vous à notre newsletter : <https://cfdtst.com/>